

Une voyante polyvalente



Le Réseau anti-arnaques met régulièrement en garde le consommateur contre les offres de voyance reçues par voie postale : le plus souvent il s'agit de voyants fictifs dont l'intitulé est exploité par une société implantée à l'étranger.

Pour une fois, une personne réelle a proposé ses services et prétendait être à la fois voyante, hypnothérapeute et psychologue. Elle disposait de 17 faux diplômes et même de tampons encreurs « empruntés » à des médecins pour crédibiliser ses compétences.

Mais elle n'avait certainement pas prédit qu'elle se retrouverait, en décembre 2021, au tribunal de Rennes pour répondre des chefs d'accusation suivants : pratique commerciale trompeuse, usage de faux, travail dissimulé, recel, abus de faiblesse, falsification de chèques. Excusez du peu !

Pas moins de 75 victimes ont été recensées lors de l'enquête pour un préjudice total proche de 70 000 €.

Le tribunal a condamné la pseudo voyante à une amende de 10 000 €. Elle se voit également interdite pendant cinq ans d'exercer toute activité en lien avec le développement personnel. Elle devra, bien évidemment, dédommager les victimes.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)